



BANQUE des
TERRITOIRES



Les tiers lieux au service du développement des territoires ruraux

Retours d'expériences et
pistes d'inspiration

Novembre 2020

Territoires Conseils
un service Banque des Territoires

LES TIERS LIEUX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

RETOURS D'EXPÉRIENCES ET PISTES D'INSPIRATION

Piloté par

– **SYLVAIN BAUDET**

Chargé de mission à Territoires Conseils

Rédaction

– **FRÉDÉRIC WEILL**

Directeur d'études à Futuribles

Novembre 2020.

LES TIERS LIEUX EN MILIEU RURAL

Le phénomène des tiers lieux apparaît désormais bien installé en France, avec 1 800 tiers lieux recensés en 2018 par la mission « Coworking : Territoires, Travail, Numérique ». Les tiers lieux, initialement plutôt présents en milieu urbain et centrés sur une fonction d'espace de travail partagé, se sont très largement diversifiés dans leurs activités, et diffusés dans les territoires ruraux.

Aujourd'hui, les tiers lieux jouent un rôle de plus en plus important en matière d'emploi, d'innovation et de création de nouveaux produits et services. En milieu rural, cette contribution au développement économique apparaît étroitement liée au dynamisme et à la qualité de vie du territoire, facteurs essentiels pour attirer des actifs, des entrepreneurs et pour créer du lien. C'est ainsi que les tiers lieux s'affirment de plus en plus comme un outil majeur au service du développement local.

Au-delà de la diversité des configurations locales, ces tiers lieux présentent un certain nombre de caractéristiques communes aux territoires ruraux, que ce soit dans les conditions de leur émergence ou dans leur fonctionnement au quotidien.

POURQUOI CETTE NOTE ?

Cette note s'inscrit dans une démarche engagée par Territoires Conseils - Banque des Territoires visant à accompagner la transition numérique des territoires ruraux, en particulier sur la question d'un phénomène en pleine émergence, celui des tiers lieux. En quoi ces nouvelles formes d'organisation constituent-elles des outils au service du développement local ? De quelle manière interrogent-elles les collectivités sur leur rôle au sein d'un jeu d'acteurs qui se transforme ?

Il s'agit ainsi d'aider les acteurs des territoires ruraux à mieux décrypter ce phénomène, comprendre les conditions de leur émergence et les facteurs de succès, et à disposer de clés pour s'impliquer concrètement dans l'émergence ou l'accompagnement d'un tiers lieu.

Cette synthèse s'appuie sur les débats et les enseignements de trois journées d'échanges sur les tiers lieux, organisées par Territoires Conseils – Banque des Territoires les 26 juin 2018, 16 novembre 2018 et 11 avril 2019.

Elle vient en complément d'une première note de décryptage, qui visait à définir la notion de tiers lieux et à décrypter les différents types de tiers lieux développés au sein des territoires ruraux.

SOMMAIRE

1/ LES SPÉCIFICITÉS DES TIERS LIEUX RURAUX	6
Des tiers lieux pour répondre à des besoins spécifiques	7
L'hybridation des activités, au cœur du modèle des tiers lieux ruraux	8
L'absence de modèle économique immédiat pour les acteurs privés	8
2/ LES TROIS CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMERGENCE D'UN TIERS LIEU	9
L'existence d'un lieu visible et attractif	10
La communauté des utilisateurs	10
La fonction d'animation	11
3/ LES ÉTAPES DE L'ÉMERGENCE	12
Croiser l'intuition de départ avec la réalité des besoins	13
Révéler la communauté des utilisateurs	13
La nécessaire prise en compte des aléas	14
4/ LES FACTEURS DE PÉRENNISATION	15
Diversifier les sources de revenus pour consolider le modèle économique	16
Le maintien de la dynamique collective, un élément déterminant	17
5/ QUELLE POSTURE POUR LES COLLECTIVITÉS ?	18
Faire évoluer la perception des tiers lieux par les élus	19
La nécessité pour la collectivité de donner une place importante aux utilisateurs	19
Vers une collectivité au cœur de l'écosystème	19
Un tiers lieu laboratoire des politiques publiques de demain ?	20
RÉFÉRENCES	22

PARTIE 1

LES SPÉCIFICITÉS DES TIERS LIEUX RURAUX

DES TIERS LIEUX POUR RÉPONDRE
À DES BESOINS SPÉCIFIQUES - 7

L'HYBRIDATION DES ACTIVITÉS, AU CŒUR
DU MODÈLE DES TIERS LIEUX RURAUX - 8

L'ABSENCE DE MODÈLE ÉCONOMIQUE
IMMÉDIAT POUR LES ACTEURS PRIVÉS - 8

1 | LES SPÉCIFICITÉS DES TIERS LIEUX RURAUX

DES TIERS LIEUX POUR RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES

GÉNÉRER DES ÉCHANGES ET DE LA CONVIVIALITÉ, FACE À DES SITUATIONS D'ISOLEMENT

Le tiers-lieu en milieu rural répond souvent à une demande de lien social, parfois distendu dans certains territoires.

Il peut ainsi être envisagé comme un espace nouveau, proposant une solution alternative aux modes de travail traditionnel. Il permet à ses usagers de croiser des personnes qui ne se seraient pas rencontrées par ailleurs, de favoriser des échanges grâce aux animations et événements mis en place.

Il peut aussi permettre de générer du lien social, notamment en favorisant la mixité entre les néo-ruraux et populations établies depuis plus longtemps. Cela suppose une capacité à associer, au sein de ces espaces, confort et convivialité.

Ainsi, le tiers-lieu l'Hermitage¹ se caractérise par son ouverture sur son environnement, avec la participation de tous y compris des habitants du territoire, mais aussi par des modes de fonctionnement fondés sur le partage et la co-production.

À Village Factory, la possibilité d'accéder à un wifi de qualité sur un territoire où il n'est pas présent partout est un atout majeur que l'arrivée de la fibre pourrait encore accentuer. Le fait de pouvoir partager un café permet par ailleurs de rompre l'isolement du travailleur à domicile et permet les échanges informels propices au développement d'idées et de projets. Le tiers-lieu s'apparente ainsi à la notion de forum ouvert², née du constat qu'au cours d'une réunion les échanges

les plus intéressants entre les participants ont lieu lors de la pause-café.

La mise en réseau des tiers-lieux sur un territoire apporte également une réponse pour favoriser les échanges et la montée en compétences des animateurs de ces lieux, souvent bénévoles et parfois confrontés à des difficultés pour asseoir le modèle de fonctionnement de leur espace.

REPENSER LA NOTION DE SERVICES AU PUBLIC

La notion de tiers-lieu est historiquement rattachée aux espaces de coworking et aux fablabs. Pourtant, cette définition apparaît restrictive au regard de la très grande diversité des activités qui se développent dans les tiers lieux en milieu rural.

La question des services rendus au public constitue en effet un champ d'innovation pour les tiers lieux, dans des territoires ruraux ayant souvent souffert du recul voire de la disparition de nombreux services publics et commerces.

L'accueil, au sein d'un lieu unique, de différents services permet de leur donner une plus grande visibilité et de générer une nouvelle dynamique à l'échelle d'un territoire. Des acteurs peuvent par ailleurs se mobiliser pour permettre au tiers lieu de proposer de nouveaux services absents du territoire. **Enfin, ces dynamiques collaboratives peuvent permettre à certains acteurs, tels que les bibliothèques, les centres sociaux, ou les Maisons de services au public (MSAP), de repenser leur rôle initialement défini et éventuellement de diversifier leur offre.**

1. Les références des tiers lieux cités dans cette note sont présentées à la fin du document

2. https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9thodologie_Forum_Ouvert

PRÉFIGURER LA SOCIÉTÉ RURALE DE DEMAIN

Au-delà de ces apports, les tiers lieux ruraux peuvent également s'intéresser au devenir des territoires ruraux, et jouer un rôle d'expérimentation et de préfiguration de ce qu'ils pourraient devenir demain.

C'est ainsi que le tiers-lieu l'Hermitage, situé en zone rurale, s'inscrit dans la volonté de répondre à des grands enjeux de société tels que la question de l'alimentation de proximité, de l'agroécologie ou de la transition énergétique.

Partant du constat que les grandes villes sont loin d'être autosuffisantes, le tiers-lieu, situé à proximité de Compiègne et de Soissons et à une heure de la capitale, compte valoriser ses 4 hectares de terre agricoles et 20 hectares de forêt privée pour travailler sur l'approvisionnement des territoires voisins et faire émerger de nouvelles solidarités entre territoires ruraux et urbains.

Par ailleurs, les acteurs de ce tiers lieu ont pu constater que les capacités d'innovation gagneraient à également se déployer dans des territoires moins denses, ce qui peut présenter une qualité de travail et de relation différente de ce qui existe en milieu urbain. C'est ainsi que de nombreux tiers lieux portent le projet de développer en milieu rural des modes d'innovation fondés sur l'ouverture et la collaboration.

L'HYBRIDATION DES ACTIVITÉS, AU CŒUR DU MODÈLE DES TIERS LIEUX RURAUX

Les tiers-lieux se caractérisent par leur capacité à mixer des activités et à créer des liens entre elles : c'est cette hybridation qui permet la rencontre d'acteurs d'horizons différents, mais aussi l'enrichissement des projets et l'émergence d'idées nouvelles ou inattendues.

Situé à Crest dans la Drôme, le 8Fablab développe une série de projets collaboratifs fondés sur l'interdisciplinarité, les rencontres d'acteurs d'horizons différents et la coopération. Ces différentes expériences témoignent de sa capacité à monter des projets, en milieu rural, autour de méthodes de co-production. À travers ces projets, il apparaît que les compétences du 8fablab relèvent

tout autant de l'atelier de prototypage rapide, que de la capacité à mobiliser et faire travailler ensemble des acteurs dans le cadre de projets d'innovation ouverte.

Au sein de l'UBO Open Factory, on trouve à la fois des outils de fabrication numérique, des projets mobilisant des étudiants et des entreprises autour de sujets pluridisciplinaires, mais aussi l'animation d'événements, de rencontres et d'hackathons.

L'ABSENCE DE MODÈLE ÉCONOMIQUE IMMÉDIAT POUR LES ACTEURS PRIVÉS

À l'inverse des tiers lieux en milieu urbain, ceux localisés en milieu rural se retrouvent généralement confrontés à l'absence de modèle économique viable pour des acteurs privés. En effet, il n'existe généralement pas de masse critique suffisante pour générer, par exemple via la location d'espaces de coworking ou d'outils de fabrication numérique, des revenus permettant de financer durablement un ou plusieurs postes d'animateurs.

Les ressources de certains tiers-lieux sont parfois très restreintes, d'autant plus lorsqu'elles reposent sur une gamme de services limitée. Dans l'espace de coworking La Verrière à Le Quesnoy, un bureau ou une salle de réunion sont loués à la journée pour 5 euros, tandis que cela coûte 125 euros pour un bureau loué à l'année. Par ailleurs, le départ d'un membre à l'initiative du projet peut fragiliser le tiers lieu s'il n'est pas remplacé.

Certes, la location d'espaces combinée à d'autres activités peut permettre de diversifier les sources de revenus, mais des subventions complémentaires des collectivités seront généralement nécessaires pour équilibrer le modèle.

Cela renvoie à la nécessité d'inventer des modèles hybrides, dans lesquels plusieurs acteurs, publics et privés, viendront contribuer au financement en contrepartie de services rendus par le tiers lieu.

PARTIE 2

LES TROIS CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMERGENCE D'UN TIERS LIEU

L'EXISTENCE D'UN LIEU VISIBLE
ET ATTRACTIF - 10

LA COMMUNAUTÉ DES UTILISATEURS - 10

LA FONCTION D'ANIMATION - 11

2 | LES TROIS CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMERGENCE D'UN TIERS LIEU

Au-delà la diversité des situations, il apparaît que l'émergence d'un tiers lieu en milieu rural repose sur trois fondements incontournables.

L'EXISTENCE D'UN LIEU VISIBLE ET ATTRACTIF

La question du lieu à investir est primordiale car ce lieu sera la vitrine et le vecteur d'attractivité pour les publics accueillis. Il ne s'agit pas uniquement d'inviter à un changement du cadre de travail mais aussi de proposer une meilleure qualité de vie.

Ce lieu doit présenter une configuration permettant une diversité d'usages imprévisibles au départ. Il doit donc être modulable et réversible, mais aussi permettre les rencontres, les échanges et la convivialité. Ce sont en effet les temps de convivialité et les temps informels qui vont permettre de faire émerger des idées nouvelles et des projets.

Enfin, il ne doit pas être « formaté » ni donner une impression de « terminé », qui rendrait plus difficile son appropriation par la communauté. Il est préférable de s'appuyer sur un lieu déjà existant, dont la communauté devra repenser l'usage, les fonctionnalités ainsi que les aménagements.

Au Village Factory, les locaux de l'ancienne école ont été aménagés, personnalisés et donc appropriés par les utilisateurs du futur tiers lieu.

En milieu rural, la rénovation d'un bâtiment industriel peut permettre d'inscrire le tiers-lieu dans la dynamique de revitalisation du territoire. Le tiers-lieu répond alors, de par sa visibilité, au besoin de la collectivité de dynamiser une commune rurale ou un centre-bourg, et de se réapproprié un lieu pour de nouveaux usages.

LA COMMUNAUTÉ DES UTILISATEURS

Encore davantage en milieu rural qu'en milieu urbain, la réussite d'un projet de tiers lieu repose sur la qualité de la communauté d'utilisateurs qu'elle permet de constituer. Il importe donc, avant de se poser la question des murs, d'identifier la base d'utilisateurs potentiels ou de repérer un ou plusieurs porteurs de projets particulièrement déterminés qui ont exprimé des besoins précis.

Cette communauté peut émerger progressivement lors des premières étapes de la mise en place du tiers lieu, comme dans le cas de l'UBO Open Factory ou de Village Factory.

Elle peut aussi prendre appui sur un écosystème d'acteurs déjà existant sur le territoire, à l'image du 8FabLab au sein de la vallée de la Drôme. Sur ce territoire, les acteurs socio-économiques sont en effet mobilisés depuis plusieurs décennies dans le cadre de la transition énergétique du territoire : il en résulte l'existence de logiques collaboratives anciennes, ainsi que de réseaux d'acteurs très structurés et interconnectés. Facteur essentiel d'ancrage et de réussite, les quatre acteurs à l'origine du 8FabLab disposaient de leur propre réseau d'acteurs locaux, qui prenait appui sur ce « terreau » très dynamique.

LA FONCTION D'ANIMATION

La fonction d'animation constitue la pierre angulaire du fonctionnement et de la réussite d'un tiers-lieu : pour cela, l'existence d'un facilitateur, parfois également qualifié de « couteau suisse » est essentielle. Le facilitateur présente souvent un profil polyvalent, capable de mener différentes tâches et différentes fonctions, ainsi que d'une pensée « disruptive ».

Le rôle de l'animateur consiste à fédérer et faire vivre la communauté, prendre en charge la communication, monter des dossiers de demandes de subventions, organiser des événements ou encore s'occuper de l'intendance et de la logistique du lieu. Au-delà de ce rôle essentiel pour « faire vivre » au quotidien le tiers lieu, il peut aussi initier des échanges de pratiques, de services et d'expériences entre tiers-lieux.

Cette fonction, souvent assurée à titre bénévole, peut constituer un nouveau métier même si ce dernier n'est pas encore valorisé ni en termes de compétences, ni économiquement. La coopérative des tiers-lieux aquitains souhaite d'ailleurs faire reconnaître ce nouveau métier auprès du Répertoire National des Certifications.

PARTIE 3

LES ÉTAPES DE L'ÉMERGENCE

CROISER L'INTUITION DE DÉPART
AVEC LA RÉALITÉ DES BESOINS - 13

RÉVÉLER LA COMMUNAUTÉ
DES UTILISATEURS - 13

LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE
DES ALÉAS - 14

3 | LES ÉTAPES DE L'ÉMERGENCE

CROISER L'INTUITION DE DÉPART AVEC LA RÉALITÉ DES BESOINS

La préfiguration d'un tiers lieu constitue une étape essentielle et très spécifique. En effet, il s'agit moins de déployer une solution formatée (de type espace de co-working) que de partir des besoins des acteurs. Ces besoins sont parfois exprimés, dans d'autres cas il faudra les révéler lors de l'étape de préfiguration.

Adopter une méthode pas à pas apparaît alors nécessaire, en associant à la réflexion les utilisateurs futurs, qu'il s'agisse de travailleurs indépendants, d'entrepreneurs, d'artistes, d'étudiants ou d'acteurs associatifs. Recueillir leurs attentes, leurs projets et leurs suggestions permettra de faire émerger une dynamique collective autour d'un « objet » qui va être progressivement défini, et de faire émerger le ou les bons porteurs de projets en capacité à structurer et fédérer des communautés.

Ainsi, dans le cas de l'Hermitage, plus d'un an de préfiguration a été nécessaire pour définir, configurer et mettre en place le modèle de tiers-lieu.

Cette phase a permis de tester grandeur nature les activités qui pourraient faire revivre ce lieu.

Elle a permis de confronter le concept à la réalité du site, autrefois le siège d'une ONG et avant, celui d'un domaine agricole. Mais aussi challenger les idées et ambitions des fondateurs aux besoins et attentes réelles des publics auxquels le lieu souhaite s'adresser.

En Région Nouvelle Aquitaine, dans un souci de maillage et de revitalisation des territoires, un Appel à manifestations d'intérêt (AMI) a permis d'accompagner l'émergence ou la consolidation de plus de 200 lieux. Il correspond à une volonté de maintien du lien social et de l'emploi local sur les territoires, avec dans chaque cas des besoins spécifiques auxquels il s'agit de répondre. La coopérative Tiers-lieux est alors chargée de détecter et d'accompagner les porteurs de projets de tiers-lieux en appuyant leur professionnalisation et travaillant avec eux à leur pérennisation.

RÉVÉLER LA COMMUNAUTÉ DES UTILISATEURS

La phase de préfiguration doit également permettre d'identifier et de mobiliser les futurs utilisateurs du tiers lieu.

Le tiers-lieu ne ressemble ni à une pépinière d'entreprises, ni à une bibliothèque, ni un centre d'affaires : il va au contraire hybrider différentes activités, et proposer de nouvelles activités qui n'existaient pas auparavant.

Tout l'enjeu sera alors d'identifier les pratiques, les besoins et les motivations des utilisateurs potentiels, et de construire sur mesure des réponses adaptées.

Pour le tiers lieu Hermitage, quatorze sessions de transmissions de savoirs ont ainsi été conduites lors de la phase de préfiguration, avec des fréquentations allant de 20 à 70 personnes, ce qui représente un total d'un millier de visiteurs reçus.

Le 8FabLab a nécessité une phase d'incubation de 11 mois pour lancer le projet. La relative rapidité de la maturation s'explique notamment par le contexte de la vallée de la Drôme, qui se caractérisait déjà par la présence de logiques collaboratives, avec des réseaux d'acteurs très organisés et interconnectés.

LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DES ALÉAS

La mise en œuvre d'un projet de tiers-lieu fait face à des aléas liés à sa dimension innovante.

Après l'effervescence initiale, certaines difficultés peuvent ralentir le projet et déstabiliser les premiers instigateurs qui peuvent éventuellement décider de se désinvestir. Le droit à l'erreur et les échecs font pourtant partie intégrante de la manière de conduire un projet de tiers-lieu, et doivent être appréhendés comme des étapes inhérentes à un processus d'innovation collaborative. C'est la qualité de la dynamique collective qui permettra de dépasser ces écueils.

Ainsi il est généralement préconisé d'organiser et de mettre en place une équipe projet dédiée à l'émergence du tiers lieu, en veillant à ce que les porteurs de projet puissent disposer d'une crédibilité suffisante auprès des acteurs du territoire.

Il s'agira également de faire preuve de souplesse et d'adaptation, et mettre en place un modèle d'organisation évolutif, ouvert et collaboratif.

PARTIE 4

LES FACTEURS DE PÉRENNISATION

DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS POUR
CONSOLIDER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE - 16

LE MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE,
UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT - 17

4 | LES FACTEURS DE PÉRENNISATION

DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS POUR CONSOLIDER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique d'un tiers lieu ne peut être immédiatement trouvé, ne serait-ce parce que l'objet du tiers lieu va se définir progressivement. Mais il doit constituer une préoccupation constante, car c'est la condition de la pérennisation du tiers lieu.

Ainsi, le modèle économique ne doit pas seulement reposer sur une logique classique de subvention ou dépendre d'un seul financeur, ce qui le fragiliserait.

De manière générale, les financements sont plus faciles à mobiliser pour de l'investissement que pour garantir le fonctionnement de la structure, même lorsqu'il s'agit d'acquérir des machines numériques à des montants élevés comme dans le cas des fablabs.

Par exemple, le 8Fablab se caractérise par des moyens d'animation d'une part et la nécessité de développer des services auprès de certains publics qui ne sont pas directement rémunérateurs d'autre part. Par ailleurs, il inscrit une part non négligeable de ses activités dans le cadre d'une mission de services publics : sensibilisation du grand public à la fabrication 3D, accueil des scolaires, etc. Le 8Fablab organise également une multitude d'évènements et d'ateliers particulièrement utiles à la constitution et l'animation d'une communauté d'utilisateurs mais pas directement rémunérateurs.

Au tiers-lieu de Village Factory, ses revenus proviennent de la participation mensuelle au fonctionnement du lieu (15 euros par mois) et des adhésions à l'association qui porte le projet. Si la mairie d'Asnières-sur-Vègre met à disposition de Village Factory les locaux situés dans l'ancienne école, les frais nécessaires pour chauffer le bâtiment, à la charge du tiers-lieu, sont importants et la rénovation énergétique du bâtiment coûteuse et hors de portée de la commune.

Au-delà de ces aspects, il apparaît évident que l'atteinte d'un modèle économique stable dépend de la capacité du tiers lieu à obtenir une reconnaissance des services qu'il rend à la collectivité.

Quand un tiers lieu permet l'accueil d'entrepreneurs, la rencontre de publics d'horizons différents ou contribue à faire émerger des innovations et de nouveaux produits, il permet souvent de combler un manque ressenti par les acteurs, et d'enrichir le dynamisme de la vie collective sur un territoire. En ce sens, il contribue au bien commun : si ces externalités positives sont reconnues par les acteurs du territoire, alors ils pourront s'impliquer dans sa gouvernance (par exemple, une association ou une SCIC) et contribuer à son financement. C'est donc cette dynamique collective à l'échelle du territoire, se traduisant par une hybridation des ressources existantes, qui permettra de dépasser cette difficulté à trouver un modèle économique fondé sur les outils de financement traditionnels.

L'Hermitage traduit bien cette hybridation et cette innovation. S'il a changé plus de 10 fois en 7 mois et sera amené à évoluer dans le futur, le modèle de l'Hermitage a aujourd'hui trouvé une certaine stabilité. Il repose sur trois piliers : une SCI (société civile immobilière) aux nombreux associés, tous propriétaires du site ; une association à but non lucratif, garante de la vision et de la cohérence du modèle de l'Hermitage ; et enfin, une SAS (entreprise à actions simplifiées) pour pouvoir accueillir des organisations de tout type (associations, entreprises, administrations publiques, etc.) mais aussi des particuliers en séjour de travail, de découverte ou de détente.

Les recettes financières les plus évidentes d'un tiers-lieu sont souvent de nature locative. À l'Hermitage, le domaine peut accueillir jusqu'à 80 résidents et offre de multiples salles, ateliers, garages. Il permet d'accueillir donc des séminaires écoresponsables, des entreprises pour des sessions de team building avec une offre basée sur une mise au vert, une cuisine bio et locale pour 150 euros pour deux jours, nuit et repas compris.

LE MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE, UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT

Le fonctionnement des tiers-lieux ruraux repose le plus souvent sur un esprit d'entraide et de solidarité.

L'animation fonctionne donc sur la bonne volonté en partant du principe que le temps donné n'est pas du temps perdu. La présence d'un animateur est alors indispensable, afin de jouer le rôle de coordinateur et de catalyseur de la dynamique collective.

Mais comment, dans ce contexte, éviter l'essoufflement voire le découragement des acteurs investis ?

C'est ainsi que la qualité de la dynamique collective est essentielle pour assurer la pérennité du tiers lieu.

Cette dynamique collective va notamment reposer sur des valeurs partagées entre les acteurs, et sur une vision commune des besoins et des enjeux de la communauté.

Au Village Factory (Asnières-sur-Vègre), la rédaction d'une charte permet par exemple de traduire la vision commune du lieu. L'espace de coworking est géré, aménagé, entretenu de façon collaborative par une des communautés du tiers-lieu. Chaque 3^{ème} vendredi après-midi du mois, l'espace de coworking organise un "Jelly" gratuit pour permettre aux professionnels du territoire de se rencontrer.

Au-delà de la communauté, il peut par ailleurs être fort utile que le tiers-lieu puisse s'inscrire dans des réseaux locaux et régionaux, et élabore ses projets en lien avec les secteurs éducatifs, technologiques, économiques de son territoire.

Le 8 Fablab a ainsi tissé des liens étroits avec les acteurs de la fabrication numérique Drômoise. Labellisé par le MIT à sa création, il participe au réseau mondial des fablabs.

PARTIE 5

QUELLE POSTURE POUR LES COLLECTIVITÉS ?

FAIRE ÉVOLUER LA PERCEPTION
DES TIERS LIEUX PAR LES ÉLUS - 19

LA NÉCESSITÉ POUR LA COLLECTIVITÉ
DE DONNER UNE PLACE IMPORTANTE
AUX UTILISATEURS - 19

VERS UNE COLLECTIVITÉ AU CŒUR
DE L'ÉCOSYSTÈME - 19

UN TIERS LIEU LABORATOIRE DES
POLITIQUES PUBLIQUES DE DEMAIN ? - 20

5 | QUELLE POSTURE POUR LES COLLECTIVITÉS ?

FAIRE ÉVOLUER LA PERCEPTION DES TIERS LIEUX PAR LES ÉLUS

Le tiers-lieu représente souvent pour les élus un concept novateur dont les contours peuvent être complexes à appréhender. Le manque de connaissances des élus et parfois des techniciens des pratiques des tiers-lieux ne leur permet pas toujours d'être conscients de la plus-value qu'ils sont en mesure d'apporter à leur territoire.

Visiter plusieurs tiers-lieux différents pour observer, découvrir les services, rencontrer les usagers peut alors permettre aux élus de s'approprier facilement le concept.

Les activités du 8Fablab s'inscrivent dans une démarche de développement et de démocratisation de la fabrication numérique, qui contribue au développement économique des territoires drômois. Pour autant, l'apport du 8Fablab à l'économie et au rayonnement du territoire n'est pas toujours reconnu par les élus, même si la légitimité du lieu est progressivement mieux reconnue.

Au-delà de cette reconnaissance, c'est une nouvelle approche qu'il vise à instiller, fondée sur le travail en commun et l'intelligence collective. Un travail de sensibilisation, de formation voire de changement de culture est alors nécessaire.

LA NÉCESSITÉ POUR LA COLLECTIVITÉ DE DONNER UNE PLACE IMPORTANTE AUX UTILISATEURS

La posture de la collectivité par rapport aux tiers lieux est une question importante et parfois délicate à traiter.

Ainsi, la coopérative des tiers lieux Nouvelle Aquitaine a identifié¹ les « pratiques fondamentales », « pratiques limitées », « pratiques spécifiques

validées » et « pratiques déviantes » en matière de relations entre la collectivité et les tiers lieux.

Il ressort notamment qu'un tiers-lieu ne se décrète pas et que procéder à un copier-coller entre projets ne fonctionne pas. Les tiers-lieux contrôlés par les collectivités, dont un agent municipal détient la clef, qui ouvrent et ferment aux horaires de bureaux, ont peu de chance de se pérenniser. Il faut que les utilisateurs puissent s'approprier les lieux.

La place du développeur économique est ici de faire le lien avec les acteurs du territoire et les développeurs économiques ayant compétence sur le territoire (CCI, Région, Pôles de compétitivité, MEDEF, clubs de créateurs d'entreprises...).

VERS UNE COLLECTIVITÉ AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME

De manière relativement classique, les collectivités constituent souvent une aide très précieuse pour les tiers lieux dans leur phase initiale, généralement par la mise à disposition gratuite d'un bâtiment ou d'un local inutilisé, soit de manière permanente soit temporaire. Le versement de subventions permet également souvent de financer le poste de l'animateur du tiers lieu pendant les premières années.

Cependant, les collectivités sont également de plus en plus amenées à engager une réflexion sur les changements de modèles symbolisés par l'émergence des tiers lieux. Elles s'interrogent également sur leur rôle et leur position, avec la nécessité de plus en plus ressentie de ne plus seulement intervenir en surplomb mais au cœur de l'écosystème local. À ce titre, la formation des élus à ces nouvelles pratiques est essentielle pour dépasser les craintes des collectivités et faciliter ce changement de posture.

1. <https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2018/02/Rapport2018-RNA.pdf>

À l'inverse, les porteurs de projets de tiers-lieux n'identifient pas toujours les compétences, les interlocuteurs et les actions des collectivités locales. Les attentes des porteurs de projets peuvent parfois se limiter à la recherche de financements alors que la collectivité peut jouer un rôle de facilitateur. Ce rapprochement permet de travailler dans le sens d'une co-construction du projet de tiers-lieu.

Dans ce contexte, la posture et le rôle de la collectivité seront déterminants. Plusieurs configurations peuvent être envisagées :

- ▶ **Une collectivité à l'initiative d'un projet :** sur la base d'une sollicitation très ouverte (appel à idées, appel à projet peu cadré, mobilisation d'acteurs non institutionnels et / ou éloignés de la sphère des partenaires réguliers de la collectivité...), dans une posture d'amorçage puis d'accompagnement, sans définir les objectifs ni le cadre ni les modalités de travail
- ▶ **Une collectivité qui laisse le temps de l'expérimentation** (1 an et demi à 2 ans nécessaires pour stabiliser un modèle économique), sans exiger de rentabilité immédiate
- ▶ **Une collectivité accompagnant un projet :** une posture d'acteur contribuant à un écosystème plus large, de facilitateur, sans se positionner en surplomb. Modalités possibles : apport de locaux, appui au financement, apport d'ingénierie ou mise à disposition de moyens techniques, appui juridique, mobilisation d'acteurs en complément d'un premier « noyau » d'acteurs déjà impliqués...

UN TIERS LIEU LABORATOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEMAIN ?

Cette posture différente de la collectivité peut l'amener à considérer le tiers lieu comme un espace dans lequel vont être inventées, expérimentées et testées les politiques publiques de demain. L'association d'acteurs d'horizons différents et la mise en place de nouvelles formes de collaboration « horizontales » peuvent permettre d'aborder différemment les défis du territoire et de préfigurer des modes d'action différents.

C'est ainsi que les quatre axes de travail de l'Hermitage (agroécologie, transition énergétique, vivre ensemble et numérique) constituent autant d'axes de transformation du territoire. Au-delà des actions et projets proposés par le tiers lieu, ce dernier joue également un rôle d'animation et de médiation, par exemple dans le cadre d'un projet d'éolienne ou en matière de lien entre les écologistes et les chasseurs. Les relations avec l'intercommunalité locale restent néanmoins encore limitées à ce jour

De son côté, l'UBO Open Factory est à l'initiative d'une implication du territoire brestois dans le projet FabCity qui vise à relocaliser la production industrielle, artisanale, alimentaire et énergétique sur le territoire. La métropole de Brest, soutenue par son agence d'urbanisme (l'Adeupa), est désormais impliquée dans ce projet de recherche, d'innovation et de transition.

RÉFÉRENCES DES TIERS LIEUX ÉVOQUÉS DANS LA NOTE

L'HERMITAGE

- ▶ Au carrefour de l'Aisne et de l'Oise, un tiers-lieu d'innovations rurales et citoyennes installé dans un site chargé d'histoire.

<https://www.hermitagelelab.com/>

VILLAGE FACTORY

- ▶ À Asnières-sur-Vègre, l'école du village réhabilitée en tiers-lieu.

<http://www.asnieres.village-factory.net/>

8FABLAB

- ▶ 8Fablab, un lieu de recherche et de fabrication autour des outils à commande numérique dans la Drôme.

<https://www.8fablab.fr/>

UBO OPEN FACTORY

- ▶ Un atelier ouvert d'innovation, au carrefour entre les mondes de l'université, de la recherche et des entreprises.

<https://uboopenfactory.univ-brest.fr/>

COOPÉRATIVE TIERS LIEUX

- ▶ Un réseau d'une cinquantaine de tiers lieux en Nouvelle Aquitaine.

<https://coop.tierslieux.net/>

LA VERRIÈRE

- ▶ Un espace de mutualisation et de co-working à Le Quesnoy.

<http://www.coworking-laverriere.fr/>

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr